



Le professeur Eric Mathias Owona Nguini soutient la position du gouvernement camerounais concernant les appels au coup d'État, qu'il considère comme des infractions pénales.

Le ministre de la Communication, René Emmanuel Sadi, dans une communication spéciale, a adressé un avertissement aux chroniqueurs, personnalités politiques et professionnels des médias qui tentent de justifier ou de prédire des coups d'État militaires au Cameroun.

Une communication fortement soutenue par le professeur Eric Mathias Owona Nguini qui rappelle l'importance de l'exercice responsable de la liberté d'expression, en particulier lorsqu'il s'agit de sujets sensibles comme les coups d'État.

«Il y a plusieurs choses qui se jouent à la fois. Quand on analyse un coup d'État, on peut le faire à partir de différentes positions. Ceux qui le font sur les plateaux, le font à partir de différents exercices», a expliqué sur Info Tv ce dimanche, le vice-recteur de l'Université de Yaoundé 1, en charge de la recherche, de la coopération et des relations avec le monde des entreprises.

Selon le professeur Owona Nguini, discuter des coups d'État peut être un exercice intellectuel ou idéologique. Cependant, il devient problématique lorsque ces discussions se transforment

en appels à l'action.

«C'est soit un exercice intellectuel, soit un exercice idéologique. Maintenant l'exercice idéologique ou l'exercice intellectuel qui est fait ne reste pas uniquement dans cette sphère. Parce qu'on parle s'agissant du coup d'État, d'une interception de souveraineté, de la rupture de la normalité d'un système de pouvoir, d'un système gouvernant. Et il ne faut pas oublier que l'expression est toujours canalisée par le droit », a poursuivi le Pr Owona Nguini.

Rédacteur en chef de la revue Enjeux de la Fondation Paul Ango Elan le Pr Owona Nguini a par ailleurs rappelé que la liberté d'expression est toujours encadrée par la loi et que ceux qui incitent à l'insurrection ou à la sécession peuvent être poursuivis en justice.

«Quand l'exercice intellectuel devient un appel, c'est déjà autre chose. À un moment donné, ça peut donc devenir répréhensible par le droit pénal. Parce qu'un appel au coup d'État est assimilable à certaines infractions pénales », a-t-il ajouté.

En conclusion, le professeur Owona Nguini a indiqué qu'il est possible et nécessaire de discuter des coups d'État, mais cela doit être fait de manière responsable et respectueuse des lois en vigueur.
